



## Remboursement de bourse de l'étudiant

Par **madjer**, le **15/10/2008** à **12:55**

bonjour,

J'ai sollicité une bourse étudiante pour l'année 2007/2008, cependant suite à des problèmes personnels je n'ai pu assister à la totalité de mes cours, je n'ai donc pas assisté au cours est était noté défaillant. Je dois donc rembourser 2096€, somme que je n'ai pas du tout. J'ai reçu une première lettre du trésor public me demandons de rembourser cette somme, et le 15/10 j'ai reçu une 2ième lettre m'obligeant a rembourser cette somme sinon il y aura un engagement de poursuite judiciaire

Que dois je faire? Que signifie poursuite judiciaire? Quelle recours puis-je utiliser?

Merci

Par **jo971**, le **24/11/2008** à **01:02**

Slit,

A moi aussi on me demande de rembourser. Je me suis inscrite dans une formation en initiale cependant un mois après j'ai trouvé une entreprise, je pensais que mon établissement leur avait signalé. Et faut dire que je ne pensais ne pas avoir droit a la bourse car on me l'a versé il y a a peine une semaine soit près de 3 mois après le début de l'année et dans la même semaine on m'écrit pour me demander de rembourser. Là jen e sais pas quoi faire. Et toi as tu remboursé finalement et comment cela se passe avec le trésor? Poursuitejudiciaire cela veut dire qu'ils compte porter plainte.

Rejoins moi à [sensuelle97134@hotmail.com](mailto:sensuelle97134@hotmail.com)

Par **bil077**, le **13/12/2008** à **01:59**

slt moi j'étais inscrit a la fac pour l'année 2007-2008 ou g percu une bourse de la CROUS de 3600€ et cette semaine je recoit une lettre qui me demande de justifier mes absences aux examens ou de rembourser cette somme sinon ca sera a regler avec le tresor public mais c pas possible sauf si je gagne au loto. donc je suis dans une merde. et je voulais savoir s'il y avait un moyen de s'arranger avec eux ou s'il y avait une solution. merci

Par **Momo21000**, le **17/12/2008** à **15:26**

Bonjour moi aussi j'ai le même souci, j'ai reçu 3 mensualités de 427 chacune le 10/12 et aujourd'hui j'ai reçu une lettre du crous me demandant le remboursement de la totalité c a d 1282€ alors que j'ai payé des dettes avec cette somme, si quelqu'un a réussi à résoudre ce problème qu'il me dise comment il a fait merci s-:

Par **djooooou**, le **25/03/2009** à **18:39**

Bonjour, je suis dans le même cas et je voulais savoir comment s'est finie cette histoire? merci d'avance! =)

Par **ardendu56**, le **25/03/2009** à **20:00**

Un seul espoir, envoyer un courrier et expliquer votre cas en joignant des relevés bancaires plusieurs si possibles et très maigres mieux négatifs, factures de loyer, EDF... et EXPLIQUER vos difficultés.

"Je ne refuse pas de payer mais JE NE PEUX PAS..." Je suis étudiant, sans emploi, sans ressource et je paie mensuellement X frais... Je vous joins les pièces justificatives...."

Ne faites pas l'autruche, répondez-leur avec courtoisie car ils ne vous oublieront pas. Le service de bourses a les moyens d'annuler votre dette.

Bon courage à vous tous.

Par **janet**, le **10/03/2010** à **11:57**

Bonjour,

j'ai le même problème que vous j'ai reçu aujourd'hui une lettre de remboursement de bourse d'une valeur de 2760 en revanche je n'ai plus cette somme. Certes, je me suis inscrite en fac mais je pensais y aller ensuite des problèmes personnels sont survenus et je n'y ai pas été. Je pensais qu'il allait faire l'appel et tout arrêter mais j'ai toujours reçu mes bourses jusqu'au mois dernier. Je n'ai pas de quoi leur rembourser en sachant que je suis à la charge de mes parents qu'ils sont eux-mêmes sans emploi et logés à titre gratuit.

Que dois-je faire?

ardendu56, tu as dit qu'il y avait une seule possibilité c'est de leur écrire. Là tu as déjà fait ou connais-tu quelqu'un dans mon cas qui l'a fait et pour qui il a supprimé cette dette.

Merci de me répondre au plus rapidement.

Par **tiib0w**, le **10/03/2010** à **12:24**

Une amie était dans la même situation que la vôtre.  
Si vous n'avait pas de justificatifs de vos absences, vous devrez rembourser, le trésor public pourra vous accorder un délais de paiement ou un échéancier

Par **janet**, le **10/03/2010** à **12:32**

Pour tous te dire j'ai fait une depression nerveuse c'est pourquoi je n'est pas été en cours.  
Pense tu qu'en leur envoyant un certificat médical je ne leur rendrais pas?

Par **tiib0w**, le **10/03/2010** à **12:40**

Oui il faut que tu leur envoi le certificat médical, fais en une photocopie avant au cas où

Par **janet**, le **10/03/2010** à **12:44**

ok ben je vais aller voir mon medecin pour qu'il m'en fasse une je pensée pas en avoir besoin.  
Mais bon je vais aller la faire. Merci Jespère qu'il vont m'enlever la dette.

Par **razor2**, le **10/03/2010** à **13:45**

A lire tous les messages de ce sujet, je suis assez effaré. Les bourses ne sont pas un "dû".  
Elles sont accordées sur critères sociaux aux étudiants les plus nécessiteux, et sous réserve de justifier d'une scolarité assidue. Il est évident que si l'étudiant ne remplit pas ce dernier critère, du moins sans justificatif, on lui demandera le remboursement des sommes [s] **induments perçues...**[/s]

Par **Aney**, le **19/03/2010** à **09:07**

Bonjour,  
Voilà, je suis étudiante à la Fac cette année et boursière. J'ai déjà rater quelques cours pour pannes d'oreiller, parce que je préfèrait faire du bénévolat, ou par flemme (oui je sais c'est mal) car de toutes façon cette année n'était qu'un "en attendant" vu que je compte faire un DUT l'an prochain.  
La question, c'est que, étant donné que j'aurais les résultats d'admission au DUT avant la fin de l'année universitaire, est ce que je dois aller au rattrapages de fin d'années (j'irais aux exams hein) pour ne pas perdre ma bourse?

Et aussi, ne sachant pas très bien le nombre de fois où je n'ai pas été en cours, comment savoir si je suis dans la "zone rouge" enfin dans la zone, où j'ai plus intérêt à sécher un seul cours sans quoi je devrai rembourser le CROUS?  
Merci de me répondre rapidement

Par **Nax**, le **08/04/2010** à **19:07**

Bonjour,

Moi mon cas est un peu spécial, mon établissement a perdu ma fiche pédagogique que je leur ai remis en main propre au début du semestre. J'ai été en cours, aux examens mais toutes les notes que j'ai pu avoir n'ont pas été enregistrés. Je ne sais donc pas comment prouvé que je n'ai pas abandonné mes études.

si quelqu'un veut bien me donner quelques conseils!!!

Par **delfine**, le **13/04/2010** à **19:27**

Bonjour,

Je suis étudiante en M2 pro et je dois effectuer un stage professionnel pour valider mon année. Le problème c'est que je n'ai toujours pas trouvé de stage parce que j'étais en ERASMUS à Bucarest au 1er semestre et beaucoup d'entretiens me sont passés sous le nez. Même si je continue activement mes recherches, je commence à désespérer. Ainsi, je me demande si je dois rembourser la Bourse du CROUS et/ou la bourse ERASMUS alors que j'ai validé le 1er semestre avec une bonne moyenne ?

Merci pour votre aide.

Delphine

Par **marine84**, le **21/05/2010** à **13:43**

Bonjour,

Je ne me suis pas rendu aux examens du second semestre car j'ai raté les inscriptions en février à cause de mon travail qui me prenait beaucoup de temps. De plus il ne me semblait pas important d'y assister car je désire changer de cursus l'année prochaine mais j'ai quand même suivi mes cours jusqu'en mai. Je viens de recevoir ma bourse du mois de mai seulement je sais ne pas la mériter que dois-je faire? Dois-je me présenter au crous pour leur rembourser le mois de mai ? Vont ils de toute façon me demander de rembourser toute l'année ?

J'attends des réponses avec impatience je suis vraiment perdu.

Cordialement.

Par **hajabe**, le **14/06/2010** à **12:22**

Je te conseil de les devancer et de proposer de rembourser la bourse car eux ne te dirons rien, en effet j'ai reçu une demande de remboursement de bourse un an après mon année de fac.

Le pire dans l'histoire pour mon cas perso c'est KE J'AI ASSISTÉ AU COURS!!!! J'ai juste louper klike partiel et on me demande la totalité du second semestre fais donc gaffe il te le dit après coup.

Bon courage à tous

Par **thibeault**, le **09/12/2013** à **14:28**

à tous ceux qui ont reçu cette lettre pouvez-vous me dire la suite quel est la solution pour pas rembourser svp et si vous n'avez pas payé que c'est-à-dire passer svp car pour moi la peur de passer au tribunal je dois 4697 euros

Par **Julia**, le **20/01/2014** à **14:26**

Bonjour, je suis en 1<sup>ère</sup> année de Licence suite à un an de BTS MUC et encore un an de L1 AES donc c'est ma 3<sup>ème</sup> année d'enseignement supérieur et aujourd'hui le CROUS a suspendu ma bourse pour avoir un relevé de notes. Je ne sais pas comment cela va se passer j'assiste à tous les cours et j'essaie de réussir sauf que ça ne se voit pas trop au niveau de mes notes malheureusement. Est-ce qu'il faudra rembourser les échéances déjà reçues ?

Par **sawtch**, le **04/04/2014** à **22:14**

bonjour je suis dans le même cas que la plupart d'entre vous je dois une somme astronomique c'est-à-dire 4330 euros. Y a-t-il un moyen d'éviter de rembourser ? Le pire dans tout ça c'est que je suis inscrit au CNED et je devais au minimum rendre 29 devoirs et j'en aurais rendu 28 (faute de calcul)!

Par **Khadouj59**, le **07/04/2014** à **09:16**

Quelqu'un pourrait me dire quelque chose la lettre du CROUS dit exactement car moi aussi j'ai reçu sa mais pas la MM chose merci ?

Par **Jibi7**, le **07/04/2014** à **09:38**

[smile25]sawtch,

le CNED est un organisme officiel de l'état, et le suivi de vos cours par ce biais être reconnu. S'ils ont un service social celui ci pourrait vous renseigner.

Sinon allez au service social du crous qui vous a attribué la bourse avec vos documents Cned mais surtout les pieces attestant des raisons pour lesquelles vous avez suivi cette formation par correspondance (santé , éloignement , charges de famille ou handicap sont généralement retenus.)

nb je decouvre ce post et ses anciennes questions. Si j'approuve entièrement le rappel de razor, je suis sidéré de voir que des personnes ayant un niveau aussi indigent de français de base\* puissent prétendre accéder a des formations supérieures, avec ou sans bourse. autrefois les bourses étaient données selon criteres sociaux mais apres concours ou examens : un retour a ce genre de criteres assainirait la situation et permettrait de donner des conditions d'etudes plus favorables et plus serieuses a ceux qui en beneficent .

\* même pour un cuisto ou un mecano il faut savoir lire une recette , un mode d'emploi etc..

ex "[fluo]as[/fluo] to[fluo]ut[/fluo] ceux qui ont [fluo]recue [/fluo]cette lettre pouvez vous me dire la suite [fluo]quel [/fluo]est la solution [fluo]pour pas[/fluo] [fluo]remboursee[/fluo] svp et si vous avez pas [fluo]payer [/fluo]que [fluo]cest til[/fluo] pas[fluo]ser[/fluo] passer svp [fluo]c [fluo]pour moi [fluo]g[/fluo] peur de passer au tribunal je [fluo]doit [/fluo]4697euros"  
[smile4] = selon moi il doit aussi 4697 heures de cours ou de lecture de français correct!

Par **gfjsk**, le **08/01/2015** à **16:13**

Je suis étudiant en première année d'école d'ingénieur et je vais probablement avoir à rembourser la bourse du CROUS. Je suis actuellement rattaché au foyer fiscal de mes parents mais je ne vis pas chez eux, je suis dans un appartement en résidence universitaire. Je souhaiterai savoir si j'avais à rembourser les mensualités que le CROUS m'a déjà versé, étant moi-même sans emploi, est-ce que se seront mais parents qui devront rembourser les sommes perçues ou bien moi-même ?

Par **plopi**, le **07/02/2015** à **09:52**

Oui se seront à tes parents de rembourser. Je suis dans le même cas que toi et c'est la misère. J'ai 2400€ à rembourser sauf que c'est à mes parents de rembourser ducoup.

Par **Le Quidam**, le **08/02/2015** à **11:06**

On vous a donné de l'argent pour assister à des cours que vous n'avez pas suivit. Mais où est cet argent?

Par **SOSO 67**, le **31/03/2015** à **11:37**

Bonjour je viens vous faire part de mon expérience, de septembre 2014 à décembre 2014 j'ai perçu une bourse du "crous" vers début novembre je n'allais plus au td car la licence dans la quelle je mettais orienté de me plaisait plus je voulais donc faire un BTS pour l'année 2014-2015. Comme je n'est pas démissionné de la fac mais que je n'allais plus au cours obligatoire le crous ma envoyé un courrier fin décembre me réclament le remboursement des bourses perçu de Septembre a Décembre.

J'ai dabord contester les notification reçu du crous en écrivant continuellement des lettres ou je contester la décision qu'il ont pris de me faire remboursé. SAUF QUE le "crous" ses l'état !! donc le remboursement qu'il vous réclame ira dans la poche du trésors public!

ne vous méprenez pas tot ou tard le trésors public vous réclamera cette dette, il faut savoir notamment que une fois que le dossier est remis au trésors public et que vous ne payé pas la somme qui vous est réclaté le plus vite possible votre dette augmente!

c'est se qui s'est passer pour moi avec les 4 bourses que je devais remboursé au départs 1800 euro! mais aujourd'hui je doit 2082 euro!

le trésor public ne vous oublieras pas :) il sont patient mais une fois qu'il voient que vous avez des ressources sur votre compte ou une rentré d'argent tout les mois ou même un bien qui vous appartient (comme une voiture) il n'hésiteront pas a vous saisir même si cela prend plusieurs mois ou plusieurs année!

Le mieux serais d'essayer de trouvé un arrangement avec eux comme se que j'ai fait, une fois que j'ai trouvé du travaille j'ai demander une échéance de paiement sur 6 mois pour pouvoir régler ma dette je rembourse a partir du 10 avril 347 euro par mois juskau 10 août. (si vous attendez trop longtemps votre dette augmenteras et il ne voudrons plus vous accordé un échelonnement de paiement)

Par **Jardin46**, le **20/03/2017** à **19:14**

Bonjour,

Je suis maman d'un jeune étudiant en 1ère année de droit qui bénéficie d'une bourse. Tout d'abord, je rejoins mon prédécesseur qui a si bien parlé de problème d'orthographe. C'est affligeant le nombre de fautes rien que sur ces quelques commentaires !!!!!

Par ailleurs, je suis outrée par le comportement de certain, qui s'imaginent que la bourse est un "dû" et qu'ils peuvent à loisirs aller en cours ou pas. Quant à d'autres, qui s'en servent pour payer des dettes, encore mieux; Ce n'est pas un moyen de renflouer son compte.

La bourse a été créé pour permettre à des jeunes de milieu modeste de poursuivre de belles études. Mais la moindre des choses serait d'aller en cours et aux examens.

Petite question, croyez-vous qu'un employeur vous versera votre salaire si vous restez à la maison ???? Nous connaissons tous la réponse.

Ne vous méprenez pas, je ne prêche pas pour ma paroisse. Car mon fils est le premier dans

cette situation et va devoir rembourser sa bourse et c'est exactement ce que je lui ai dit. Et il devra en assumer seul la responsabilité. Il a fait un choix en allant pas en cours. Et c'est à force de comportement comme les vôtres qu'un jour il n'y aura plus de bourse. l'état n'est pas votre grand portefeuille. Il existe des gens bien plus méritants que vous tous réuni Dieu merci. Alors, relevez un peu les manches et bossez !!!!

Par **anaon**, le **18/06/2017** à **15:41**

pauvre conne

Par **Cassouu18**, le **01/04/2019** à **23:50**

Salut, je sais que ton message date et je sais pas si je vais avoir une réponse de ta part, mais je voulais savoir de quelle manière tu as réussi à t'arranger avec le trésor public, si tu es directement aller les voir, par courrier, mail, téléphone, ce que tu leur a dit, si tu as eu besoin de justificatif et si oui lesquelles..

Je sais c'est bcp de question, désolée..

Merci de ta réponse.